

Règlement particulier **BRETIBAD 2026 – 12/13 Décembre 2026**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2601868** et sous le nom « BRETIBAD 2026 ». Il se déroule les **12 et 13 Décembre 2026** au **Gymnase Camille Hébert de Brétigny-sur-Orge**, All. des Martyrs Irlandais 91220 Brétigny-sur-Orge sur 5 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBA D, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBA D et doit être en possession de sa licence compétition au plus tard le **27/11/2026**.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Olivier Rousseau**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le tournoi est organisé par le club de Brétigny sur Orge. L'email de contact pour le tournoi est **bretibad@gmail.com**. Le GEO principal du tournoi est **Nicolas Brier**.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le **BRETIBAD 2026** est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories : « Minimes », « Cadets », « Juniors », « Seniors » et « Vétérans »
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux classements N3 à P11.
- 2.3 Les tableaux proposés dans le tournoi sont SH, SD et DMX, qui seront découpés en 4 séries N3/R4/, R5/R6, D7/D8 et D9/P10 modifiables selon le nombre de participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poule suivie d'une phase en élimination directe, sauf pour les poules uniques (3, 4 ou 5 joueurs) s'il y en a.
- 2.4 L'un des 2 joueurs de la paire de double mixte doit obligatoirement avoir l'un des classements de la série. Son ou sa partenaire doit au maximum avoir un classement de moins que le dernier classement pris en compte dans la série. (Ex : Pour intégrer la série R5/R6, la paire doit avoir au minimum un classement R6/D7).
- 2.5 Le samedi, les tableaux de SH et SD seront joués dans leur intégralité. Le dimanche verra les tableaux de mixtes dans leur intégralité.
- 2.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poule seront priorités.
- 2.7 Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **12/09/2026 à 12h01**.
- 3.2 L'inscription d'une paire de double mixte sera prise en compte uniquement à la réception de l'inscription et du règlement des deux joueurs qui composent la paire.
- 3.3 Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur si ce dernier a fait l'objet d'une mention dans le rapport du juge arbitre d'une précédente édition d'un tournoi du club pour un motif de mauvais comportement (non-respect avéré du lieu ou des bénévoles du tournoi, comportement contraire aux valeurs de respect et de fair-play du sport).
- 3.4 La date limite d'inscription est fixée au J-30, **12/11/2026 à 0h01**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux. Une confirmation d'inscription et une liste d'attente seront communiquées dès le lendemain.
- 3.5 La date du tirage au sort est fixée au J-15, le **27/11/2026**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la détermination des têtes de série. Les convocations seront envoyées dès le lendemain.

- 3.6 L'inscription et le paiement (par carte bleue) se feront OBLIGATOIREMENT sur badnet.org ou l'application Ebad. Le paiement devra être fait lors de l'inscription afin que celle-ci puisse être prise en compte. Les inscriptions sont en mode STANDARD conformément à l'article 2.3.
- 3.7 L'organisation ne remettra pas de récompenses. De ce fait, les frais d'inscription s'élèvent à **9€ pour 1 tableau et 15€ pour 2 tableaux**.
- 3.8 Ces droits d'engagement seront considérés définitivement acquis par le comité d'organisation une fois le tirage au sort effectué, à l'exception des forfaits dûment justifiés conformément à l'article 4 suivant. En cas d'annulation de la compétition avant le tirage au sort, les droits engagés seront entièrement remboursés.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription mal complétée sont supportées par le joueur ou son club.
- 3.10 Le gymnase accueillant la compétition sera ouvert le 12 décembre 2026 entre 7h30 et 23h et le 13 décembre 2026 entre 7h30 et 20h.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au BRETIBAD 2026 doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit effectuer (dans les 5 jours maximum après le dernier jour de la compétition) la procédure de justification de forfait sur MYFFBAD. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double mixte est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.4 Après le tirage au sort, les remboursements se feront uniquement aux forfaits justifiés. En cas de forfait, le justificatif doit être envoyé sur MYFFBAD selon la procédure de justification de forfait mise en place par la plateforme.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel après le tirage au sort et seront disponibles sur Badnet et Ebad.
- 5.2 En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.3 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition.
- 5.4 En cas de retard, il doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son 1er match.
- 5.5 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.6 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.7 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **RSL Pro 3**.
- 5.8 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.9 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.10 L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 15 points. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes et 30 secondes entre l'appel et le début de leur match**, test des volants compris.
- 5.11 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute ou let, au service et/ou en jeu selon la décision du Juge Arbitre annoncée au début de chaque journée de compétition.
- 5.12 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et le comité

d'organisation.

- 5.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.14 Les joueuses et les joueurs qui s'inscrivent au BRETIBAD 2026 acceptent d'être photographiés tout au long du tournoi. L'utilisation est libre de droit pour le club de Brétigny-Sur-Orge.
- 5.15 La participation au BRETIBAD 2026 requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur Badnet et Ebad.
- 5.16 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

L'organisation du tournoi se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales qui seront en vigueur aux dates du tournoi. Ces directives ou ces instructions spéciales peuvent concerner : les conditions d'accès au gymnase, le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du gymnase, la présence d'accompagnateurs ou de public, l'application de règles sanitaires particulières ou de conditions de jeu spécifiques... (liste non exhaustive)

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

